

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle.
1915/12/10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

Invalides, lors du transfert des cendres de Rouget de Lisle au Panthéon.

Dans quelques jours, je vais prêter mon concours à un concert à Lausanne (Suisse) au bénéfice des blessés français.

J'espère bien pouvoir continuer à apporter aux bonnes œuvres le secours de ma voix jusqu'à la fin de la guerre et mon vœu le plus cher est de pouvoir, après la victoire, chanter la Marseillaise et la Brabançonne à Bruxelles où j'habite.

J'espère aussi avoir ensuite la joie, de pouvoir interpréter ces mêmes hymnes victorieux, dans les pays amis que j'aurai l'occasion de visiter.

LA VIE MUSICALE

M. Rouché et l'Opéra

Au moment où M. ROUCHÉ rouvre l'Opéra, le Jeudi et le Dimanche en matinée (1) nous croyons utile de publier le document suivant que M. ROUCHÉ adressait le 30 Octobre 1915 aux abonnés de l'Opéra :

Un trop grand nombre de familles françaises sont menacées ou frappées dans leurs plus chères affections pour que l'Académie Nationale de Musique et de Danse puisse recommencer encore ses représentations du soir. C'est à des jours moins troublés que nous remettons le soin de délibérer avec vous sur la date de notre réouverture et la reprise de l'abonnement.

Dès maintenant cependant il nous a semblé qu'un effort devait être tenté, pour améliorer la situation des artistes privés du contact avec le public qui leur est nécessaire, pour ajouter une preuve à toutes celles que la France a déjà données de son énergie réparatrice et de sa confiance, enfin pour rendre au public et particulièrement à la jeunesse des spectacles qui ont leur valeur éducatrice comme ils ont leur beauté. L'opéra est, en effet, une tragédie en musique, ses auteurs sont des classiques au même titre que ceux de la littérature ; son histoire se confond avec celle de la musique française qui est une des plus hautes manifestations de l'esprit et du goût de la nation ; sa gloire est un des trésors que nos armes défendent.

C'est pourquoi, nous accommodant aux circonstances, nous avons pour cet hiver conçu un projet de matinées qui seront données les jeudis et dimanches, et qui, consacrées à notre musique dramatique, en restitueront jusqu'à nos jours la tradition sans rivale. Chaque

(1) La première de ces matinées est annoncée pour le 9 Décembre, nous en parlerons ultérieurement.

ouvrage sera mis à la scène, pour autant qu'on ne se heurtera pas à des difficultés insurmontables ; les airs détachés et les morceaux de symphonie seront donnés en concert. D'une façon générale, chaque programme comprendra, avec costumes et décors, un acte ancien ou moderne, un ballet et enfin, la reconstitution d'un concert dont la série constituera comme une histoire de la musique d'Opéra.

La musique de notre temps sera représentée non seulement par les œuvres déjà inscrites à notre répertoire, mais par des ouvrages inédits ; tous nos compositeurs notoires nous ont promis leur concours et trouveront leur place en cette exposition nationale.

Les fastes anciens de la musique seront retracés par les chefs-d'œuvre de maîtres tels que Lulli, Destouches, Rameau, ainsi que par des reconstitutions qui rendront le public témoin, par exemple, d'un de ces ballets fantasques où Louis XIV excellait en son adolescence, puis plus tard d'un de ces soupers en musique où sa vieillesse se consolait de la sévérité des temps. On pourra voir également la tragédie d'Esther, répétée par les demoiselles de Saint-Cyr chez M^{me} de Maintenon, avec la musique de Moreau. On assistera à une soirée chez la Pouplinière, le protecteur de Rameau qui hébergeait en ses salons toute la musique de son temps ; dans la période des origines, à un des concerts où Mazarin, par les extraits des œuvres de Monteverdi et de Rossi, présentait en France la musique italienne qui fut d'un si grand secours à la nôtre ; à un concert intime chez Louis XIII, d'après Abraham Bosse, à une séance de cette Académie où Baif essayait les plus ingénieux alliages de poésie et de musique sur les rythmes d'Horace et de Sapho. Plus près de nous les fêtes de la Révolution seront évoquées ainsi que les cérémonies du Premier Empire ; on se transportera même à Compiègne avec Napoléon III au temps où Gounod faisait scandale, et peut-être ira-t-on jusqu'aux dernières soirées du dernier siècle, pour l'audition chez quelque amateur des premiers fragments d'un ouvrage promis à de hautes destinées, en des habits qui déjà marqueront leur époque. Les maîtres de la musique, de l'histoire et de la littérature contemporaines ont consenti à nous accorder leur concours pour la composition de ces tableaux dont chacun ne sera pas un amas de documents, mais une œuvre méditée.

JACQUES ROUCHÉ.

A l'Opéra Comique

Lundi dernier 6 décembre, c'était l'anniversaire de la réouverture de l'Opéra-Comique pendant la guerre (nous avons rappelé dans notre numéro du 40 octobre les efforts qu'a-